

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2026

DÉLIBERATION N° 2026-02-003

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 5
Nombre de pouvoir(s) : 4

Le quatre février deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2026

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Martine CHARLES, Henri CELLIER, Stéphane VILLARD, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Eric LARDON, Stéphane VILLARD pouvoir à René MEASSON, Patrice BRAUD pouvoir à Alain THOLOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Christelle PLUCHAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA LOCATION DE BENNES, TRANSFERT ET TRAITEMENT DE DECHETS ENCOMBRANTS ET DE L'AMIANT LIE AUX COLLECTES SUR LES DECHETERIES DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ET LES CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX DE PLUSIEURS COMMUNES - APPROBATION

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260204-2026-02-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 12/02/2026

Par délibérations successives en 2014, 2018, 2022, le Conseil Municipal a participé, à plusieurs reprises, aux différents groupements de commande initiés et constitués par Loire Forez Agglomération (LFA) pour des prestations de mise à disposition de bennes, transfert et traitement de déchets non recyclables.

Il n'était en effet plus possible d'intégrer les Déchets Industriels Banals collectés dans les centres techniques municipaux dans le marché de prestation de transfert-traitement des déchèteries gérées par LFA.

Pour information, dans le cadre de cette prestation en 2025, la commune a dépensé 10 800 € pour le transfert et le traitement de 42,8 tonnes de déchets non recyclables sur le centre technique municipal.

Le marché actuel de location de bennes, transfert et traitement des déchets non recyclables collectés sur les centres techniques municipaux de plusieurs communes arrive à échéance prochainement, le 30 septembre 2026.

Il est proposé de constituer un nouveau groupement de commande avec plusieurs collectivités du territoire pour permettre de réaliser des économies d'échelle sur le coût des prestations.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :

- Approuver la constitution d'un groupement de commande avec Loire Forez Agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché de location de bennes, transfert et traitement des déchets non recyclables collectés sur les centres techniques municipaux ;
- Valider la convention cadre afférente proposée et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 5 FEVRIER 2026

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Christelle PLUCHAUD